

**COMMUNIQUÉ FINAL DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DU
CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)
ET DE LA QUARANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CONSEIL DES
GOUVERNEURS DU FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT (FAD)
ORGANISÉES EN LIGNE DU 26 AU 27 AOÛT 2020**

Nous, les Gouverneurs représentant les pays membres de la Banque africaine de développement et les États participants du Fonds africain de développement (le « Groupe de la Banque »), nous sommes réunis en ligne, du 26 au 27 août 2020, sous la présidence de Mme NIALÉ KABA, Ministre du Plan et du Développement de la Côte d'Ivoire et Présidente des Conseils des Gouverneurs, pour participer aux Assemblées annuelles 2020 :

1. Nous prenons note des énormes défis posés par la pandémie de COVID-19, et notamment des graves perturbations qu'elle engendre dans les plans de développement de nos pays membres régionaux (PMR). À cet égard, nous félicitons le Groupe de la Banque d'avoir adopté la Facilité de réponse rapide à la Covid-19 (CRF) pour fournir une gamme flexible de solutions exceptionnelles de soutien afin d'atténuer les graves conséquences économiques et sociales de la pandémie au sein de nos PMR. Nous appelons à la mise en œuvre effective de la CRF, dans le respect du cadre de stabilité financière de la Banque, afin que ses nobles objectifs puissent être atteints et à l'adaptation des interventions du Groupe de la Banque pour faire face aux défis occasionnés par cette pandémie persistante, à moyen et à long termes. Nous félicitons également les Conseils d'administration, la haute Direction et le personnel pour avoir adopté les mesures temporaires adéquates ayant permis d'assurer la continuité des opérations du Groupe de la Banque malgré les perturbations.
2. Nous nous félicitons de l'attention soutenue que le Groupe de la Banque accorde à la préservation de la solidité financière de l'institution en actualisant son cadre de viabilité financière, et nous encourageons l'adoption de nouvelles mesures pour créer des coussins de sécurité, gérer les niveaux de prêt et adopter des mesures automatiques destinées à préserver les seuils et les ratios d'adéquation des fonds propres pendant la pandémie.
3. Compte tenu des perspectives très incertaines liées à la pandémie, nous invitons le Groupe de la Banque à poursuivre la mise en œuvre de ses programmes en accordant une attention particulière à la gestion des risques financiers et opérationnels qui pourraient survenir, afin de préserver sa capacité à remplir sa mission de développement de la manière la plus efficace possible.
4. Nous prenons note des déclarations faites lors du dialogue des Gouverneurs, portant sur le vaste programme de réformes entrepris par le Groupe de la Banque dans le cadre de la septième augmentation générale du capital (AGC-VII) et de la quinzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD- 15). Tout en nous réjouissant des mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre le programme de réformes, nous exhortons le Groupe de la Banque à redoubler d'efforts pour honorer pleinement et en temps voulu les divers engagements pris, en vue d'affiner son orientation stratégique, d'améliorer son efficacité et son efficacie tout en garantissant la viabilité financière, de renforcer sa capacité à produire des résultats à grande échelle, et de consolider sa position pour optimiser son impact en tant que partenaire de développement de confiance sur le continent. Nous exhortons les conseils d'administration, le Président, la haute direction et le personnel à travailler de manière constructive et proactive à la mise en œuvre de ce programme.
5. Nous reconnaissons la pertinence continue des cinq domaines de priorité inscrits dans les High 5, en mettant l'accent sur la sélectivité, avec pour objectif de contribuer à combler le déficit de financement des infrastructures dans les domaines où la Banque a un avantage comparatif, tels que les transports, télécommunications, l'agriculture, l'énergie et l'économie numérique. Nous reconnaissons le rôle critique des infrastructures de santé de qualité pour le continent africain. À cet égard, la Banque doit encore mieux articuler le développement de son rôle dans ce domaine, en prenant en compte les expertises des autres partenaires au développement dans ce domaine et ses capacités internes.

6. Nous exhortons le Groupe de la Banque à renforcer ses fonctions de gouvernance interne, de conformité, de contrôle et de responsabilité pour s'aligner sur les bonnes pratiques des institutions soeurs. À cet égard et dans un esprit d'unité et de collaboration, nous autorisons la création d'un Comité ad hoc du Conseil des gouverneurs chargé de superviser la revue du cadre de gouvernance de la Banque en matière d'éthique et de traitement des plaintes. Cette revue portera sur la politique de dénonciation et de traitement des griefs, le code de conduite des dirigeants élus, le mandat du Comité d'éthique et toute autre règle pertinente, et visera à les mettre à jour afin de renforcer la gouvernance du Groupe de la Banque, de garantir les plus hauts niveaux de responsabilité, de crédibilité et d'intégrité et de promouvoir la transparence et l'indépendance. Nous sommes convenus de nous réunir à nouveau sur cette question lors des prochaines Assemblées annuelles afin d'évaluer les conclusions et les recommandations de cette revue.
7. Nous invitons le Groupe de la Banque à continuer à renforcer la concentration de son action sur les domaines dans lesquels il possède un avantage comparatif sur les autres banques multilatérales de développement dans le paysage mondial du développement, tout en recherchant des synergies et des collaborations avec d'autres partenaires de développement dans d'autres domaines en vue d'accélérer la mise en œuvre de ses objectifs prioritaires au titre des High 5, des objectifs de développement durable en Afrique et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À cette fin, nous conseillons vivement au Groupe de la Banque d'approfondir sa collaboration avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER) pour accélérer l'intégration et la transformation économique et sociale de l'Afrique, notamment en vue de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine, qui a tout le potentiel pour augmenter la croissance du continent, accroître sa compétitivité, améliorer le climat des affaires, et développer les investissements et les chaînes de valeur régionales et continentales.
8. Nous encourageons le Groupe de la Banque à intensifier le soutien qu'il apporte aux PMR pour renforcer leurs capacités dans le développement d'infrastructures de qualité, la mobilisation des ressources nationales, la création d'emplois de qualité, l'aide en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, la transparence, le développement du secteur privé, la lutte contre la corruption et les financements illicites, la lutte contre le changement climatique, l'adoption d'approches qui garantissent la sécurité énergétique, élargissent l'accès à des services énergétiques abordables et fiables et stimulent le développement à faible émission de carbone, conformément à des plans d'action nationaux en faveur du climat, tels que les contributions déterminées au niveau national (CDN), et selon une stratégie axée sur l'alignement de ses investissements sur les principes énoncés dans les accords internationaux sur le climat, y compris notamment l'Accord de Paris, sur la base du cadre commun des BMD, adopté lors de la COP24 et l'utilisation continue des énergies renouvelables pour parvenir à une croissance économique inclusive.
9. Nous encourageons des investissements soutenus du secteur privé dans les PMR. À cet égard, nous appelons le Groupe de la Banque à soutenir davantage les politiques sectorielles et les réformes réglementaires en vue de promouvoir un environnement favorable aux entreprises et de tirer parti des nouveaux engagements financiers importants pris en faveur de projets en Afrique, y compris par le biais du Forum pour l'investissement en Afrique.
10. Nous appelons le Groupe de la Banque à renforcer son efficacité pour répondre aux besoins uniques des PMR qui peuvent se trouver dans des situations de fragilité et de conflit, ainsi qu'aux besoins des États insulaires, des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, notamment en préconisant et en encourageant des cadres de politique macroéconomique prudents, et en fournissant des conseils avisés sur la viabilité de la dette en coordination avec le FMI et la Banque mondiale. Nous encourageons également le Groupe de la Banque à identifier les moyens lui permettant de soutenir l'initiative du G20 portant sur la suspension des obligations de service de la dette des pays à faible revenu et à déployer plus de moyens humains dans les États en situation de fragilité.

11. Nous invitons le Groupe de la Banque à renforcer ses capacités et ses ressources pour consolider la mise en œuvre de ses sauvegardes sociales et environnementales et moderniser le système intégré de sauvegarde et apporter des améliorations continues au mécanisme de responsabilisation afin que les parties lésées puissent faire entendre leur voix et demander réparation.
12. Nous appelons le Groupe de la Banque à intensifier son engagement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans ses opérations afin de contribuer davantage au progrès humain et à la transformation structurelle dans les PMR. À cet égard, nous félicitons le Groupe de la Banque pour les partenariats qu'il est en train de mettre en place pour accroître l'autonomisation économique des femmes et leur accès au financement, notamment par le biais de l'Action positive pour le financement en faveur des femmes en Afrique (AFAWA), qui doit être mise en œuvre dans les tous prochains mois.
13. Nous demandons au Groupe de la Banque de redoubler d'efforts en vue d'offrir plus d'opportunités et des emplois de meilleure qualité aux jeunes pour contribuer à endiguer la migration hors du continent. En conséquence, nous invitons la Banque à mieux intégrer l'impact sur l'emploi, notamment des jeunes, comme critère de sélection des opérations financées par la Banque.
14. Nous félicitons les Conseils d'administration, la Direction et le Personnel du Groupe de la Banque pour la performance opérationnelle et financière enregistrée en 2019 et saluons l'avis sans réserve des auditeurs externes du Groupe de la Banque sur les états financiers clos le 31 décembre 2019, qui ont confirmé l'efficacité des contrôles internes du Groupe de la Banque.
15. Nous avons réélu Dr. Akinwumi Ayodeji Adesina de la République fédérale du Nigeria comme Président du Groupe de la Banque pour les cinq prochaines années à compter du 1^{er} Septembre 2020. Nous le félicitons pour sa réélection, nous engageons à le supporter et lui souhaitons plein succès dans la conduite des travaux du Groupe de la Banque;
16. Nous attendons avec intérêt les prochaines Assemblées annuelles prévues du 24 au 28 mai 2021, à Accra, au Ghana.